

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 84 (1992)
Heft: 5-6

Artikel: ... et un "Plan Wahlen" pour la formation professionnelle
Autor: Brunner, Christiane
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386426>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

... et un «Plan Wahlen» pour la formation professionnelle

*Christiane Brunner**

Lorsque l'escarcelle fédérale se vide plus vite qu'elle ne se remplit, les bourgeois s'empressent de tailler dans les budgets. Comment doivent donc réagir les syndicats? Quelles doivent-être leurs priorités? Quelles coupes budgétaires ne peuvent-ils absolument pas accepter?

Que la sécurité sociale ait son prix tombe sous le sens. Mais on tend à oublier le coût social nettement supérieur qu'occasionne l'absence de protection sociale. Il est vrai que ce ne sont pas les mêmes qui passent à la caisse. On pourrait, aisément illustrer cela en passant en revue toutes les branches de la sécurité sociale. Mais limitons-nous ici à deux domaines spécifiques: l'assurance-maternité et l'assurance-chômage. S'il va de soi que la maternité concerne tout particulièrement les femmes, le chômage n'est pas, quant à lui, le triste apanage des seuls hommes. Au contraire: mesuré à la part de la population active qu'il représente, le nombre des femmes au chômage est en effet particulièrement élevé.

Maternité: quel prix pour une absence d'assurance?

Mais revenons d'abord à l'assurance-maternité. Depuis des décennies, un mandat constitutionnel prévoit, sur le papier, sa création, mais sa réalisation se heurte à d'innombrables réticences. Lorsque les milieux patronaux affirment solennellement que l'actuelle extension de l'assurance-maladie satisfait amplement au mandat constitutionnel, les femmes ne peuvent y voir que pur mépris et placer leurs espoirs dans l'Europe. Car, aujourd'hui la Communauté européenne (CE) discute d'une directive qui devrait contraindre les pays membres à mettre en place un congé de maternité payé. Et quand bien même le minimum prévu laissera sans doute encore à désirer – tant par la durée que par l'étendue des prestations – cette directive impliquerait pour notre pays, s'il était contraint de reprendre l'acquis communautaire, un formidable bon en avant.

Si nous devons, faute de mieux, introduire une assurance-maternité sur la base de l'Accord sur l'Espace économique européen (EEE)¹, une telle institution n'imposerait pas à notre économie une charge plus lourde que d'autres institutions similaires dans d'autres pays. Il faudra bien sûr lutter pour que la législation suisse ne se contente pas de reprendre à son compte le minimum

* Conseillère nationale socialiste et présidente du Syndicat de l'industrie, de la construction et des services FTMH

¹ Ce texte a été rédigé avant la votation du 6 décembre 1992.

légal que prévoit la CE (pour ce qui est de la durée et des prestations en pour cent du dernier salaire). Notons encore que l'assurance-maternité en soi ne représentera jamais un important facteur de coûts, si tant est que l'on puisse utiliser ici le terme de «facteur de coûts».

Aux dépenses nécessaires sous cet angle, il faut toujours comparer le coût social de l'absence d'assurance-maternité et d'infrastructures, même tout juste satisfaisantes (spécifiques à une entreprise ou inter-entreprises), de prise en charge pour des enfants dont les parents travaillent. Lorsqu'un parent quitte la vie active, la société ne perd pas seulement sa contribution au produit national, mais aussi son expérience professionnelle et son savoir-faire. Sans oublier le prix à payer ultérieurement pour sa réinsertion professionnelle.

Au chômage et à la caisse

Au chapitre de l'assurance-chômage, il faut d'emblée relever ceci: si les caisses de l'assurance-chômage sont déjà vides après une période de récession relativement brève, on ne peut y voir que le résultat d'une politique à courte vue dont nous ne portons pas la responsabilité. On peut, à la rigueur, expliquer et le plafond légal et la baisse imposée du taux de cotisation obligatoire par la croyance naïve en la pérennité de la haute conjoncture. Cette politique n'était d'ailleurs pas pour déplaire aux employeurs, même si les économies ainsi réalisées n'ont guère influé sur l'état général de leurs comptes. On pourrait passer à l'ordre du jour, si l'on ne prévoyait pas aujourd'hui de demander aux chômeuses et aux chômeurs eux-mêmes de financer, pour le moins en partie, la prolongation de la durée d'indemnisation en ramenant le montant des indemnités de 80 à 70 pour cent du dernier salaire.² Pareille mesure précipiterait beaucoup de chômeuses et de chômeurs – et surtout celles-là – au-dessous du seuil de pauvreté. Il faut à tout prix rejeter cette option.

Néanmoins, même si l'on prolonge le droit à des indemnités journalières non réduites, les choses sont encore loin d'être résolues. Notons au passage que la notion d'indemnité non réduite est une véritable farce pour toutes celles et tous ceux qui ont été contraints d'accepter provisoirement un emploi moins bien rémunéré et se sont retrouvés ensuite, pour une raison ou une autre, à nouveau sans emploi. Leurs indemnités de chômage sont alors nettement inférieures à 80 pour cent de leur ancien salaire.

En point de mire: la formation

Le remède consiste aujourd'hui à mettre sur pied une sorte de «Plan Wahlen» sur le terrain de la qualification professionnelle, autrement dit à lancer une offensive axée avant tout sur la formation, afin que les personnes sans emploi

² A l'heure où nous mettons ce texte sous presse, la procédure de consultation à ce sujet, bien que terminée, n'a encore débouché sur une décision du Conseil fédéral.

ou simplement menacées de perdre leur emploi puissent enrichir leur capital de qualifications en suivant ces cours. Si pareille mesure se conçoit pour les chômeuses et les chômeurs, elle est particulièrement urgente pour les femmes puisque la part des travailleuses et travailleurs non qualifiés, ou du moins classés comme tels, qu'elles constituent, reste largement supérieure à la moyenne. Cette croisade impliquera sans doute d'importantes dépenses que l'on ne pourra mettre à la seule charge de l'assurance-chômage. C'est à dessein que nous utilisons ici le terme, plus neutre, de «dépenses» pour éviter celui de «coûts». Car, tout bien considéré, s'agit-il d'autre chose que d'un investissement en capital humain, notion en vogue dans les traités d'économie modernes ou dans fréquemment citée lors de conférences sur la politique économique? Mais à la nuance près que, jusqu'à ce jour, il y a plutôt été question d'encourager la formation continue des collaborateurs, plus rarement de collaboratrices, occupant déjà des fonctions de cadres. De plus, on y consacre parfois des sommes pratiquement sans aucun rapport avec les résultats escomptés. Nous revendiquons donc la démocratisation de tout le système de formation et de perfectionnement professionnels. Toute crise économique à caractère durable a aussi toujours eu pour corollaire une déqualification de larges couches de salarié(e)s. Il faut aujourd'hui inverser la tendance, afin que l'on puisse dire un jour de la Suisse, que la crise n'a pas épargnée non plus, qu'elle a su en tirer le meilleur parti pour relever le niveau de qualification des travailleuses et des travailleurs et pour améliorer sa compétitivité sur les marchés européens et mondiaux.

Notons pour terminer – et cette remarque n'est pas de moindre importance – que cette revendications participe également de considérations politiques. Il nous importe en effet d'éviter qu'en cas de redressement économique, nos entreprises recrutent du personnel qualifié à l'étranger parce qu'il ferait défaut sur le marché suisse de l'emploi. Cette pratique risquerait de provoquer des tensions sociales qui seraient politiquement, mais aussi financièrement, lourdes de conséquences.

Inutile de nous attarder ici sur d'autres mesures préconisées, sur le remplacement, par exemple, de la fonction de contrôle des offices du travail par des activités de conseil et de placement; ces mesures n'auraient, en effet, que peu, sinon aucune incidence financière. Mais l'une de nos revendications essentielles est l'encadrement et le soutien aux personnes en fin de droit. Dans la mesure où elles ne peuvent pas (plus) être intégrées à l'offensive de qualification ni remplacées, provisoirement, dans le circuit à l'aide de mesures spéciales de création d'emplois, il ne s'agirait en fait, pour elles, que d'un changement de caisse: de l'assistance, qui porte les stigmates d'un «terminus», elles reviendraient à l'assurance-chômage, qui reste encore porteuse d'espoir. Encore une dernière remarque fondamentale: rien ne coûte plus cher à une société que le chômage massif et surtout celui des jeunes. Jusqu'ici, nous sommes restés à l'abri de ce fléau qui sévit à l'étranger et nous devons tout mettre en œuvre pour qu'il ne gagne pas notre pays.

Repenser l'Etat

Nous vivons dans une société dont les structures ont, pendant longtemps, été façonnées par des hommes ou du moins essentiellement de manière à servir leurs intérêts. Le domaine de la sécurité sociale et des droits sociaux en particulier montrent à quel point les besoins des femmes ont été allègrement négligés. Rien d'étonnant dès lors à ce que les revendications formulées dans ce domaine émanent le plus souvent de femmes: de femmes de gauche et de syndicalistes. Mais l'engagement des femmes et des organisations féministes ne se résume pas à ce seul domaine; il est tout aussi marqué en ce qui concerne la politique culturelle et la politique de développement.

On pourrait penser que nous les femmes, nous voulons tout et tout de suite sans nous soucier des coûts ainsi provoqués ou en laissant aux hommes le soin de régler cet aspect du problème. Ne nous attardons donc pas à cette idée du tout et tout de suite, qui ne fait que témoigner du retard que nos revendications doivent permettre de combler. Compte tenu des rouages lents et grippés de notre machine législative, il nous est difficile de définir des priorités sans courir le risque que d'autres requêtes ne soient alors enterrées pour des lustres. Cela dit, la question des coûts nous préoccupe nous aussi. Mais elle ne nous préoccupe pas uniquement lorsqu'il s'agit de nos demandes, nous la posons aussi dans d'autres circonstances, notamment en relation avec des projets de développement des infrastructures – routes, rail, télécommunications, etc. –, en relation aussi avec l'armée, la protection civile ou les subventions à l'agriculture...

De fait, nous estimons qu'il faut repenser les tâches de l'Etat, les possibilités et les modalités, pour celui-ci, de se procurer les fonds nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Nos priorités diffèrent de celles de la droite patriarcale. Pourquoi devrions-nous nous en excuser?